

LE SYNDICAT MIXTE DU PORT DE DIEPPE

RECRUTE

2 AGENTS SAISONNIERS POUR L'ACTIVITE OUVRAGES MOBILES

REF : SMPD/RH

Missions :

Le Port de Dieppe est géré par un Syndicat Mixte regroupant quatre collectivités : la Région Normandie, le Département de Seine Maritime, la Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime et la Ville de Dieppe.

En tant qu'autorité portuaire, le Syndicat Mixte a vocation à gérer et développer le Port de Dieppe dans ses différentes composantes : commerce, transmanche, pêche, plaisance, réparation navale et maintenance pour l'éolien en mer.

Le SMPD compte aujourd'hui 110 agents dont l'activité est organisée autour de la Direction Générale avec :

- Des fonctions techniques comprenant 85 agents qui regroupent les services d'exploitation pour les activités (pêche, plaisance, commerce, transmanche, réparation navale, exploitation des ponts), les services de maintenance, les fonctions techniques d'appui à l'autorité portuaire programmation et conduite d'opérations, d'études techniques et maîtrise d'œuvre, informatique, de bathymétrie et suivi des ouvrages fixes.
- Des fonctions administratives qui regroupent des fonctions administratives d'appui à l'autorité portuaire dont le service des finances, des fonctions d'appui à la direction et le service des ressources humaines.

Pour la conduite des ouvrages mobiles, il convient de compléter l'équipe par 2 agents saisonniers pour les mois de juillet et août 2017.

A cette fin, ces agents seront chargés, sous l'autorité du chef d'équipe :

- Effectuer des remplacements à la manœuvre centralisée des ponts,
- Assurer l'entretien des ouvrages mobiles et des locaux.

Les candidatures sont reçues jusqu'au 28 avril 2017 par lettre motivée avec CV à :

Monsieur le Président
Syndicat Mixte
du Port de Dieppe
24 quai du carénage
CS 40213
76 201 DIEPPE CEDEX
www.portdedieppe.fr
syndicatmixte@portdedieppe.fr

Renseignements auprès de
Christine Rocher
02 35 06 86 15
www.portdedieppe.fr

Profil :

Aisance relationnelle
Etre ponctuel,
Etre réactif,
Etre majeur

Conditions d'emploi

- Agents non titulaires de droit public en saison.
- Travail en horaires décalés, le week-end et jours fériés
- Durée : contrats de un ou deux mois sur la période de juillet à août 2017